

Révision de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

DÉPÔT DES TABLEAUX RECTIFICATIFS

Le maire de la commune de LE VAL
informe les électeurs que les tableaux rectificatifs des listes
électorales ont été déposés aujourd'hui 10 janvier 2019
au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en
prendre connaissance.

Tout citoyen omis peut réclamer son inscription de même que
tout électeur de la commune peut requérir l'inscription d'un
citoyen omis ou la radiation d'un individu indûment inscrit, du
10 janvier au 20 janvier devant le juge du tribunal d'instance
compétent.

A LE VAL, le 10 janvier 2019

